

Le 20 avril 2009

COMPTE RENDU

REUNION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU 18 MARS 2009

TOURS

-oOo-

ETAIENT PRESENTS :

- | | |
|------------------------|---|
| - MONSIEUR GAUTRONNEAU | : DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES |
| - MONSIEUR CAPET | : RESPONSABLE DU DEPARTEMENT DES SERVICES
GENERAUX A LA DIRECTION DES
INFRASTRUCTURES |
| - MADAME CUZON | : RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES |
| - MADAME DUCHEMIN | : INFIRMIERE |
| - MADAME GAILLARD | : ASSISTANTE SOCIALE |
| - MONSIEUR KALFON | : MEDECIN DU TRAVAIL |
| - MADAME HERNANDEZ | : MEMBRE DU C.H.S.-C.T. (CGT) |
| - MONSIEUR ROSSILLI | : MEMBRE DU C.H.S.-C.T. (CGT) |
| - MONSIEUR MERCIER | : MEMBRE DU C.H.S.-C.T. (CFDT) |
| - MADAME WUNENBURGER | : MEMBRE DU C.H.S.-C.T. (FO) |
| - MONSIEUR PROUST | : RESPONSABLE INFORMATIQUE A LA DSI |

EXCUSES :

- | | |
|--------------------|---|
| - MONSIEUR AVEROUS | : RESPONSABLE DU SECTEUR SECURITE
A LA DIRECTION DES INFRASTRUCTURES |
| - MADAME MOUS | : MEMBRE DU C.H.S.-C.T. (CGT) |
| - MADAME SENNE | : MEMBRE DU C.H.S.-C.T. (CFDT) |

La réunion commence à 9 H 30
sous la présidence de **Monsieur GAUTRONNEAU**

La séance est ouverte à 9h30, sous la présidence de M. Gautronneau.

M. Gautronneau commence par la validation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2008. Le procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres.

La CGT rappelle qu'une visite de l'agence école avait été organisée à l'issue de la dernière séance et questionne le président sur les améliorations envisagées. M. Gautronneau propose de revenir sur ce sujet lorsque les questions diverses seront abordées en fin de séance.

OoO

1. Information du CHSCT

• Bilan des accidents du travail survenus durant la période

Le Docteur Kalfon fait le bilan des accidents du travail survenus depuis le dernier CHSCT. 11 accidents du travail ont été déclarés à la Sécurité Sociale depuis le 10 décembre 2008. Au final, un accident n'a pas été pris en compte comme un accident du travail par la Sécurité Sociale. Le Docteur Kalfon souligne que sur les 10 accidents du travail, il y a un certain nombre d'accidents de trajet.

Mme Duchemin signale qu'il y a un problème avec le tapis qui est à l'entrée située à proximité du service médical. En effet, il a tendance à rouler et à ne pas adhérer au sol, ce qui entraîne des risques de chute. Un des accidents du travail est lié à la chute d'une personne qui s'est pris les pieds dans le tapis.

M. Capet indique que la DI va examiner le problème et trouver les solutions pour y remédier.

• Rapport annuel de la médecine du travail

Le Dr Kalfon présente le rapport annuel d'activité pour l'année 2008. Tout d'abord, il signale que l'écart entre l'effectif global (718) et l'effectif réel (680) est lié aux agents en invalidité qui ne travaillent pas, aux agents en congé sans solde et aux agents en congé parental qui ne sont pas pris en compte dans l'effectif global.

Les 40 salariés en Surveillance Médicalement Renforcée sont les salariés qui travaillent sur Microfilms (service 611). Les 20 salariés temporaires, à savoir « les temporaires scolaires », ne sont pas pris en compte dans l'effectif. FO demande si le nombre d'agents en invalidité correspond au nombre d'agents en invalidité 2^{ième} catégorie. Le Dr Kalfon indique que ce n'est pas lié à la catégorie mais que cette rubrique recense les agents en invalidité qui ne travaillent pas.

Le Dr Kalfon indique que 156 visites médicales annuelles ont été réalisées en 2008, ce qui est peu. Ceci s'explique par le fait qu'il n'y avait pas de retard dans les visites lorsqu'il a intégré la Cnav de Tours en février 2008 et que les visites médicales sont biennales. Au total, 364 examens ont été réalisés. La CGT demande que la visite médicale soit annuelle.

7 inaptitudes temporaires ont été prononcées en 2008. Le Dr Kalfon précise qu'il prend contact systématiquement avec le médecin traitant de l'agent et que ce dernier est à chaque fois sur la

même position par rapport à la décision d'inaptitude. Par ailleurs, le Dr Kalfon indique qu'il a réalisé deux déclarations de maladie professionnelle en 2008. Il rappelle qu'en moyenne pour un établissement du tertiaire comme la Cnav il y a 7 à 8% de maladies professionnelles.

La Cnav est bien en-dessous de la moyenne, ce qui démontre la qualité des conditions de travail sur le site.

FO demande si le salarié doit transmettre l'avis médical à son manager. Le Dr Kalfon répond qu'il s'agit d'un document contractuel, un exemplaire est destiné au salarié, l'autre est envoyé à la DRH. Le salarié n'est donc pas tenu de transmettre l'avis au manager. En tout état de cause, le salarié n'a pas à évoquer la situation médicale qui a conduit à cet avis. Mme Cuzon précise que s'il y a un changement en terme de durée du travail, comme par exemple un salarié qui passerait à mi-temps thérapeutique ou qui reprendrait à temps plein, il est important que le salarié prévienne son manager afin que ce dernier puisse le prendre en compte pour organiser le travail de son équipe. En tout état de cause, la DRH informe le manager de cette modification de la durée du travail de l'agent concerné.

La CGT demande des précisions sur les deux visites à la demande de l'employeur qui ont entraîné un avis d'inaptitude temporaire. Le Dr Kalfon répond que les deux cas d'espèce sont très complémentaires et qu'en général la demande a pour but de protéger le salarié. Par ailleurs, l'avis d'inaptitude s'accompagne systématiquement d'un entretien avec le salarié pour lui expliquer les raisons de cette décision.

FO interroge le président du CHSCT sur la possibilité de saisir l'inspection du travail. M. Gautronneau rappelle que la Cnav a saisi, comme les autres caisses nationales, le Ministère et que nous sommes encore en attente d'une réponse de leur part sur le sujet. Le Dr Kalfon précise que cette mention a été indiquée dans le rapport annuel car c'est une obligation légale de la faire figurer.

La CGT interroge l'infirmière sur le temps d'écoute. Mme Duchemin indique qu'une stagiaire infirmière l'avait évalué à 75% de son activité. Elle précise que cette proportion a tendance à augmenter en raison des réorganisations et de la pression ressentie par les agents. Le Dr Kalfon rappelle que le stress a en général une origine multifactorielle et que les facteurs personnels entrent souvent en interférence avec les facteurs professionnels.

Par ailleurs, Mme Duchemin confirme, suite à une question de la CGT sur le sujet, qu'elle reçoit plus régulièrement les agents de certains secteurs. M. Gautronneau indique que dans ce cas, il est important d'examiner les différentes solutions possibles avant de saisir les instances officielles comme le CHSCT. En effet, c'est souvent le signe d'un problème de communication qui peut se résoudre au niveau de la ligne managériale. M. Gautronneau indique qu'en tout état de cause, la direction est sensible à ce genre de situations et qu'elle essaye de trouver des solutions, en collaboration avec la DRH et le CHSCT. Mme Cuzon ajoute que lorsque des problèmes sont rencontrés dans certains secteurs, le service médical alerte la DRH, qui tente de trouver ensemble des solutions, en collaboration avec le directeur concerné.

Par ailleurs, M. Gautronneau souhaite parvenir à la définition d'une démarche et d'indicateurs communs, objectifs et utilisés sans esprit partisan. La CGT rappelle que les facteurs liés aux problèmes relationnels existent mais qu'il existe également des problèmes liés au contexte de réduction des effectifs. M. Gautronneau tient à préciser que le taux de remplacement pour la future COG est plus élevé que la règle d'un remplacement sur deux applicable à la plupart des administrations, et plus élevé, également, que le taux initialement prévu. La direction de la Cnav a donc réussi à négocier avec le Ministère un taux de remplacement bien supérieur à la moyenne des autres organismes.

• Rapport annuel du service social

Mme Gaillard présente un bilan de son activité pour l'année écoulée. Elle a accompagné, en moyenne, 27 personnes par mois et a reçu 61 nouvelles demandes c'est-à-dire des personnes qui n'étaient pas suivies avant 2008. 72% des nouvelles demandes résultent d'un signalement du service du personnel, 25 % résultent d'une demande à l'initiative de l'agent et 3% des organismes de tutelle.

Elle indique que les salariés suivis sont majoritairement à la DAE (77 %), et ont une échelon 3 (53%) ou 4 (33%). Par ailleurs, elle précise que 51 % des salariés suivis étaient en arrêt maladie et 35 % en activité.

Les problématiques abordées sont essentiellement d'ordre professionnel (38 %) c'est-à-dire des questions relatives au travail, à la mutation, à la formation, aux avis d'absence ou de reprise et aux avis de fin de droits signalés par le service du personnel. 14% des demandes concernent les démarches administratives et juridiques, 10% concernent les absences de longue durée, 9% sont liées au logement et 8% à l'invalidité et à la famille. Il n'y a pas eu d'accompagnement en lien avec des mesures disciplinaires.

Mme Gaillard indique ensuite qu'elle dispose de différents moyens : les contacts internes (50%), les entretiens physiques ou téléphoniques (23%), les écrits (13%), les démarches par téléphone (12%), les rapports sociaux (1%) et les rapports CE dans le cadre des demandes de don (1%). Enfin, elle précise qu'une seule visite à domicile a été effectuée en 2008.

La CFDT interroge l'assistante sociale sur la nature des problèmes d'ordre professionnel. Mme Gaillard répond que cela peut concerner des questions sur la mutation ou les conditions pour bénéficier d'un congé sans solde par exemple. Il ne s'agit donc pas forcément de problèmes en lien direct avec le travail.

2. Avis du CHSCT

• Présentation du projet de réorganisation de la Direction Informatique

M. Proust commence par expliquer le contexte de la réorganisation. L'organisation actuelle de la DSINDS a été mise en place en 1995 pour s'adapter aux besoins et objectifs du Schéma Directeur 2000. Cette organisation, qui était basée sur 5 départements couvrant les principaux métiers de l'informatique, n'est plus adaptée aux enjeux et objectifs du nouveau schéma directeur des systèmes d'information.

Les objectifs majeurs de la nouvelle organisation sont : favoriser le fonctionnement en mode projet et prendre en compte des attentes des organismes clients (CRAM et partenaires de la protection sociale) tant dans le domaine des études et développement que dans celui de la production, tout en développant la maîtrise technique à tous les niveaux d'activités du centre informatique. Le projet de réorganisation de la DSINDS a été présenté pour avis au Comité d'Entreprise. M. Proust indique que le projet a reçu un avis favorable à la majorité des membres.

Il explique ensuite que le projet de réaménagement des bureaux a pour objectif majeur de structurer les équipes de travail en conformité avec les structures organisationnelles mises en œuvre. Ainsi, plusieurs critères ont été pris en compte : le regroupement du personnel par domaines et grandes fonctions, l'intégration du personnel de l'ex-DSI actuellement localisé au 3^{ème} étage dans le plan global de réaménagement, distribuer les locaux en préservant un espace suffisant à chaque agent, préserver une réserve à chaque étage pour permettre des aménagements mineurs sans modifications de structures foncières, prendre en compte les

besoins nouveaux résultant de la fusion des directions informatiques comme l'extension des besoins en bureau d'accueil et salles de réunion et enfin, ne pas déplacer les locaux techniques et les salles d'ordinateurs.

Enfin, M. Proust précise que la nouvelle implantation tient compte des surfaces techniques nécessaires à certains secteurs informatiques (l'importance des équipements informatiques par exemple) et tient compte également des particularités de certains bureaux comme la climatisation des bureaux du rez-de-chaussée. M. Gautronneau précise qu'une attention particulière a été portée à l'éclairage pour optimiser le confort des agents tout d'abord mais aussi pour réaliser des économies d'énergie.

Après examen des plans, M. Gautronneau demande s'il y a des questions. La CFDT indique qu'elle a rencontré plusieurs personnes et qu'elle a un certain nombre d'interrogations. Tout d'abord, la CFDT demande s'il y aura des travaux de peinture dans les bureaux du rez-de-chaussée. En effet, étant donné que les bureaux sont climatisés, il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres pour aérer ce qui peut entraîner des désagréments pour les personnes qui travaillent dans ces bureaux. M. Gautronneau rappelle que même si les fenêtres ne peuvent être ouvertes, la climatisation permet de ventiler l'air des bureaux. M. Capet indique que pendant les travaux de peinture, les solutions les plus adaptées seront étudiées et mises en œuvre comme par exemple le changement temporaire des bureaux.

Ensuite, la CFDT interroge la DI sur le respect des normes en matière d'espace. M. Gautronneau répond que les normes sont respectées et que dans tous les bureaux le ratio est tout à fait correct et bien supérieur aux normes minimales qui sont de 6,5 m² par agent. La CFDT demande s'il y a une distance à respecter entre la climatisation et les bureaux. M. Capet répond qu'il s'agit surtout d'une question de confort et d'accessibilité et qu'il est recommandé de laisser au minimum entre 40 et 60 cm entre les deux. M. Capet précise que si nous étions amenés à accueillir des salariés en fauteuil roulant, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, les espaces seraient réaménagés pour tenir compte des normes légales en matière d'unité de passage.

M. Gautronneau précise que même s'il est demandé aux salariés de faire des propositions de réaménagement pour leur bureau, tous les plans seront validés par la Direction des Infrastructures et qu'il n'y aura pas d'aménagement non-conformes aux règles de sécurité. Par ailleurs, il précise que les règles qui doivent impérativement être respectées et les recommandations vont être diffusées aux salariés concernés.

La CFDT signale que la porte coupe-feu du bureau 033 au rez-de-chaussée est très lourde. Par ailleurs, il y a des marches derrière celle-ci, ce qui peut présenter des risques si une personne chute et qu'une autre ouvre la porte au même moment. M. Gautronneau répond que ce problème sera examiné pour voir s'il est nécessaire de la changer.

La CFDT signale que le bureau 028 est très étroit, les salariés ont donc des difficultés pour positionner leur bureau sur les plans.

Il est demandé que la cabine téléphonique puisse être équipée d'une porte afin de préserver la confidentialité des appels et pour ne pas déranger les salariés des bureaux à proximité. M. Gautronneau répond qu'ils vont vérifier le nombre d'appels passés de cette cabine afin de voir s'il est nécessaire de mettre une porte. En effet, les salariés utilisent en général leur téléphone portable.

La CFDT demande si les meubles de bureau seront conservés par les agents s'il y a un changement de bureau. M. Proust répond que normalement les agents ne se déplacent pas avec leur mobilier de bureau sachant qu'il sera tenu compte de l'uniformité du mobilier dans un même bureau et des particularité de certains bureaux en lien avec les activités spécifiques.

Pour le niveau 2, la CFDT signale qu'il y a eu une fuite d'eau au plafond dans un couloir cet hiver et s'interroge sur la résolution de ce problème. M. Capet répond qu'il va se renseigner et qu'une réponse leur sera apportée prochainement.

Ensuite la rampe de l'escalier est en aluminium et à angle droit et très pointu ce qui peut être dangereux en cas de chute. M. Capet répond que ce point va être vérifié.

La CFDT signale aussi un problème d'isolation phonique au niveau des WC ainsi qu'un problème de chaleur au niveau 2 en raison de la réverbération du soleil sur les cailloux. Par conséquent, la CFDT questionne la direction sur la possibilité de végétaliser les terrasses. M. Gautronneau répond que la question va être examinée mais que la structure n'est pas prévue pour recevoir des espaces verts. C'est donc complexe à mettre en œuvre.

Enfin, au rez-de-chaussée, les bureaux de la zone nord, à proximité de la sortie, ont pu rencontrer dans le passé des problèmes de parasitage liés aux puissances électriques. M. Capet indique que les protections matérielles installées dans ce domaine restent en place et sont toujours efficaces ; de surcroît, les puissances mises en œuvre ont baissées.

M. Gautronneau demande s'il y a des avis contraires pour ce projet de réaménagement. Le projet recueille un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

• Bilan annuel de la situation générale de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

Tout d'abord M. Gautronneau précise que l'effectif global (716) est différent du chiffre annoncé dans le rapport annuel de la médecine du travail (718) car dans ce dernier il s'agit de l'effectif global au 1^{er} janvier 2008 alors que dans ce rapport, il s'agit de l'effectif moyen mensuel sur l'ensemble de l'année.

M. Gautronneau commente le rapport annuel. Concernant les accidents du travail, M. Gautronneau souligne que le taux de gravité est de 0,05, ce qui est très faible, on ne peut donc que s'en féliciter.

En ce qui concerne les organismes extérieurs de contrôle, M. Gautronneau rappelle qu'il y a des vérifications régulières sur les principaux appareils et qu'une attention particulière est portée à l'éclairage, un point spécifique sur ce sujet est prévu en fin de séance.

La CFDT demande s'il est prévu de changer les fenêtres. M. Gautronneau indique qu'il y a une réelle volonté de la direction des infrastructures de les changer mais qu'il s'agit d'un projet de grande ampleur qui nécessiterait un budget très important. Par conséquent, il indique que ce qui pourrait être envisagé de manière plus réaliste est un programme de remplacement échelonné sur plusieurs années. Rien n'est cependant figé.

La CGT signale qu'elle prend simplement acte du rapport car il aurait du être remis aux membres avant le CHSCT.

M. Gautronneau propose que certains points soient réexaminés lors du prochain CHSCT si les membres le jugent nécessaire.

3. Informations diverses

• Dématérialisation des entretiens annuels (expérimentation)

M. Gautronneau informe les membres du CHSCT que 3 directions de la Cnav ont été retenues pour expérimenter la dématérialisation des entretiens annuels à savoir la DDSIF, la DDRH et la DRH. Par conséquent, pour le moment une seule direction du site est concernée par la dématérialisation, il s'agit de la DRH sachant que l'objectif est la généralisation à l'ensemble des directions en 2010. M. Gautronneau explique que cela ne va pas entraîner de changements importants pour les salariés car il n'y a pas de modification en terme de contenu mais uniquement au niveau de la formalisation, l'objectif étant de faire des économies de papier et de faciliter l'exploitation des informations contenues dans l'entretien annuel comme par exemple l'analyse des demandes de formation par le département formation.

• Réorganisation de la fonction achat au sein de la Direction des Infrastructures

M. Gautronneau indique que la réorganisation de la fonction achat concerne surtout les structures de Paris mais qu'elle va aboutir à une plus grande collaboration entre les services de Paris et de Tours. L'un des aspects de la réorganisation concerne la professionnalisation de la fonction achat.

En effet, une formation de 35 jours et de niveau bac + 2 va être proposée à quelques salariés (volontaires). Cette formation leur permettra d'accéder à une fonction d'acheteur et s'accompagnera d'évolutions professionnelles vers un niveau supérieur. Des évolutions professionnelles seront également proposées pour les agents niveau 3 vers un emploi de technicien achat expert (niveau 4).

• Numérisation des courriers (réflexion préliminaire)

M. Gautronneau informe les membres du CHSCT qu'une réflexion débute sur la numérisation des courriers. Actuellement elle concerne les services parisiens mais elle pourrait concerner les services de Tours à terme afin d'avoir la même organisation sur les 2 sites.

M. Gautronneau indique que l'objectif de cette étude est d'évaluer la répartition des flux afin d'étudier les cas où les courriers pourraient être numérisés. M. Gautronneau précise que des points réguliers seront réalisés sur ce sujet et que les CHSCT seront amenés à formuler un avis sur le projet.

4. Questions diverses

• Equipements en lampes de bureau

Le Dr Kalfon indique qu'ils ont énormément de demandes d'équipement de lampes de bureau et souhaiterait que les procédures en la matière soient éclaircies. M. Gautronneau rappelle qu'une généralisation des lampes de bureau n'est pas envisageable. Ceci étant, les demandes éventuelles sont à formuler auprès des Services Généraux sauf si la demande est en lien avec une raison médicale. Dans ce cas, c'est le service médical qui est concerné et qui est habilité à examiner la demande au regard de la situation de l'agent.

M. Capet rappelle que de nouvelles lampes ont été testées au secteur 6122 et qu'aucun modèle ne convenait.

- Règles en matière de vaccination réalisée par la médecine du travail

Le Dr Kalfon souhaite rappeler les règles en matière de vaccination. Le service médical est habilité à effectuer les vaccinations anti-grippe. En revanche, il n'est pas de son ressort d'effectuer les autres vaccinations prescrites par le médecin traitant.

- Information de la date de la prochaine coupure électrique

M. Gautronneau informe les membres du CHSCT que la prochaine coupure électrique est programmée, en partenariat avec la DSI, les 26, 27 et 28 juin 2009. La coupure sera effective à Tours 1 à compter du jeudi 25 juin à 19h et à compter du vendredi 26 juin 18h pour le reste du site.

FO signale que suite à une intervention des Services Généraux pour un problème de fuite d'eau au plafond dans le bureau du service 629, les dalles n'ont pas été remises. Par ailleurs, FO signale également que des prises électriques ne fonctionnent pas depuis plusieurs années dans ce secteur. M. Capet indique que le nécessaire va être fait et invite les personnes concernées à se mettre contact directement avec les Services Généraux pour signaler ce genre de problème plutôt que d'attendre le CHSCT pour les aborder.

Enfin, M. Gautronneau revient sur la salle accueillant les formations retraite. Des études ont été menées pour vérifier si une nouvelle organisation de ces formations était envisageable. Cela s'avère très délicat. Pour améliorer les conditions de formation, des climatiseurs supplémentaires seront installés dans la salle actuellement utilisée.

La séance est levée à 12h45.